

# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



## AR Prefecture

016-211601208-20220706-D202252-DE  
Reçu le 07/07/2022  
Publié le 07/07/2022

Délibération : D\_2022-5-2 L'an deux mille vingt deux, le mercredi 7 juillet à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame TERRADE Anne-Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Date de convocation du Conseil : 27 juin 2022

Présents : 17 **Présents** : Mesdames Chantal BLAINEAU, Cécile DESCLAUX, Isabelle DUBOIS6DUMÉE, Véronique LANOË-MALLIVERT, Bénédicte MONTÉGU, Cécile PRUDHOMME, Amandine ROULAUD, Christine SCHWARTZWEBER, Anne-Marie TERRADE, Messieurs Jean Paul BOSSARD, Anthony DOUET, Dominique GOUYGOU, Patrick GRENIER, Vincent MORA, Yannick MOREAU, Rémi SARRAT, Jean-Pierre TRANCHET

Votants : 18

### Pouvoirs :

Madame CORBIN Manitraritiana a donné pouvoir Jean Paul BOSSARD

Excusé(s) : Madame CORBIN Manitraritiana

Absent(s) : Monsieur GAUTIER Laurent

Secrétaire de Séance : Mesdames DESCLAUX Cécile et ROULAUD Amandine

Objet : Création des postes statutaires suite aux avancements de grade 2022

Le Conseil Municipal par délibération n°2022-5-1 a validé les ratios d'avancement de grade.

Après vérification de la situation des agents titulaires de la collectivité, il s'avère que trois employés pourront bénéficier d'un avancement de grade au cours de l'année 2022.

Il est nécessaire de créer les postes correspondants aux nouveaux grades qui n'existent pas dans le tableau des effectifs.

Dorénavant, les avancements de grade s'appuient sur les « Lignes Directrices de Gestion » définies par la collectivité, et ne sont plus examinées par la CAP (Commission Administrative Paritaire) du Centre de Gestion.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'actualiser le tableau des emplois en créant :

- un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe de catégorie C à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires et ce à compter du 1<sup>er</sup> août 2022.
- un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ème</sup> classe de catégorie C à temps non complet à raison de 26.50 heures hebdomadaires et ce à compter du 7 décembre 2022.
- un poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet et ce à compter du 1<sup>er</sup> août 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

**ACCEPTE** d'actualiser le tableau des emplois en créant :

- un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe de catégorie C à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires et ce à compter du 1<sup>er</sup> août 2022.
- un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ème</sup> classe de catégorie C à temps non complet à raison de 26.50 heures hebdomadaires et ce à compter du 7 décembre 2022.
- un poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet et ce à compter du 1<sup>er</sup> août 2022.

**Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0**

Madame Le Maire  
Anne-Marie TERRADE

Emis le 6/07/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 7/07/2022

